

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 2 février 1880

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (3)

Collation 1 p. (74v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 2 février 1880, consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52566>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 février 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scriptrice [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Description

Résumé Godin confirme à Moret qu'il veut, comme Pouillet lui a demandé, se pourvoir en cassation contre l'arrêt rendu le 25 novembre 1879 par la cour d'Amiens dans l'affaire Boucher et Cie de Fumay. Il lui demande le montant de la provision qu'il doit lui verser.

NotesLa lettre est signée « Godin ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Fumay \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024
